



## **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2**

### **PRIORITÉS D'INTERVENTION 2024-2025**

Territoire de MRC :	MRC de Caniapiscau
Personne-ressource :	Jimmy Morneau
Titre :	Directeur général et secrétaire-trésorier
Adresse (n° et rue) :	100, rue Le Carrefour, case postale 2025
Municipalité :	Fermont (Québec)
Code postal :	G0G 1J0
Numéro de téléphone :	418 287-5339
Courrier électronique :	<a href="mailto:jmorneau@caniapiscau.ca">jmorneau@caniapiscau.ca</a>

#### **La MRC de Caniapiscau détermine de façon générale et non limitative les priorités d'intervention suivantes :**

1. La réalisation des mandats de la MRC concernant la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
2. Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou l'établissement de partages de services dans différents domaines (social, culturel, touristique, environnemental, technologique, etc.);
3. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ainsi qu'au développement touristique de notre territoire;
4. L'entraide, la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental et autres;
5. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et d'autres partenaires, le cas échéant;
6. Le soutien au développement rural sur tout le territoire de la MRC de Caniapiscau.

## **DESCRIPTION SOMMAIRE DES PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA MRC DE CANIAPISCAU CORRESPONDANT AUX MODALITÉS D'AFFECTATION DU FRR – VOLET 2**

La description des priorités d'intervention est non limitative et non exhaustive. Elle contient divers éléments sur lesquels la MRC peut intervenir.

### **1. La réalisation des mandats de la MRC concernant la planification de l'aménagement et du développement de son territoire**

- Réviser le Schéma d'aménagement et de développement du territoire et poursuivre les actions relatives à la mise à jour de la réglementation des municipalités et des territoires non organisés (TNO);
- Mettre en place et effectuer le suivi du rôle d'évaluation sur les territoires non organisés de la MRC de Caniapiscau;
- Assurer la conformité et la standardisation de la réglementation municipale des villes du territoire, incluant les TNO, avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé du territoire;
- Participer aux tables ministérielles et intersectorielle, régionales et provinciales, concernant la planification de l'aménagement du territoire et le développement du territoire (ex. : aires protégées, environnement, gestion de la réserve de biodiversité Monts Groulx-Uapishka, route 389, protection des ressources, utilisation du territoire, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement);
- Assurer la protection et l'accès aux territoires de villégiature, protéger la qualité de vie des villégiateurs;
- Créer, mettre en place et faire le suivi du Plan de gestion des milieux humides et hydriques;
- Faire le suivi et la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Entreprendre des démarches de gestion et de protection du milieu.

### **2. Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou l'établissement de partages de services dans différents domaines (social, culturel, touristique, environnemental, technologique, etc.)**

- Offrir du soutien et de l'expertise pour la gestion de l'aménagement et l'urbanisme par le biais d'une entente;
- Offrir du soutien et de l'expertise et assurer un partage de services aux villes du territoire, entre autres pour l'utilisation du territoire et l'urbanisme, le tourisme, le développement (social, économique, culturel et environnemental);
- Soutenir la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles et sa révision;

- Offrir du soutien et de l'expertise pour tous les services municipaux (urbanisme, cartographie, services techniques, incendie, loisirs et culture, tourisme, etc.);
- Soutenir les projets de développement local et régional.

### **3. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ainsi qu'au développement touristique de notre territoire**

- Accompagner et conseiller les promoteurs et les entrepreneurs dans l'élaboration et la réalisation de leur projet d'affaires (plan d'affaires, études, financement, références, etc.) à différents stades de développement (prédémarrage, démarrage, expansion, consolidation, relève, etc.);
- Accompagner, stimuler et soutenir le développement des entreprises privées et d'économie sociale;
- Encourager, selon les ressources disponibles, les initiatives d'accompagnement (parrainage, mentorat, coaching, concours à l'entrepreneuriat, etc.);
- Encourager, sensibiliser et soutenir les entreprises dans le virage numérique (vente en ligne, site web, etc.);
- Soutenir les entreprises dans leur démarche d'innovation (produits et procédés) et dans leur projet d'investissement afin d'accroître leur productivité et leur compétitivité;
- Encourager et soutenir la diversification économique;
- Encourager, informer et sensibiliser les entreprises à appliquer les principes de développement durable;
- Planifier et promouvoir des formations et des ateliers axés sur l'acquisition des compétences et les besoins des entrepreneurs;
- Collaborer à l'organisation d'activités informatives et de consultation en développement local;
- Maximiser, développer, adapter et offrir du financement dédié au développement de projets entrepreneuriaux (Fonds FLI/FLS, FDE, STA, etc.);
- Sensibiliser et inciter les propriétaires d'entreprises à une démarche de relève;
- Sensibiliser et inciter les entreprises sous-traitantes à s'installer dans notre milieu;
- Soutenir, stimuler et favoriser le développement d'un parc industriel et d'un espace régional d'accélération et de croissance (ERAC);
- Stimuler l'entrepreneuriat jeunesse;
- Diffuser les informations socioéconomiques et démographiques du territoire par divers moyens;
- Soutenir, stimuler et favoriser l'économie touristique;
- Développer et promouvoir l'offre touristique dans Caniapiscau;
- Soutenir les organismes ayant pour mission le développement économique ou tout autre mandat relié aux enjeux des entreprises du territoire (ex. : problématique de logement, le transport, le recrutement de la main-d'œuvre, etc.);
- Uniformiser le niveau de service offerts aux promoteurs et entreprises sur le territoire;
- Participer à toute mobilisation et concertation reliée à cette priorité d'intervention.

#### **4. L'entraide, la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental et autres**

- Participer à des actions concertées et de mobilisation qui touchent des besoins spécifiques du milieu et des enjeux régionaux pour améliorer la qualité de vie et l'économie locale;
- Stimuler et soutenir financièrement ou en service d'accompagnement les organismes et le milieu pour favoriser l'émergence et la réalisation de projets structurants visant à :
  - ✓ Renforcer et améliorer le tissu social et le bénévolat;
  - ✓ Améliorer, développer et favoriser le sentiment d'appartenance et de fierté;
  - ✓ Mettre en valeur le territoire;
  - ✓ Soutenir les jeunes ainsi que les familles et favoriser leur implication dans le milieu;
  - ✓ Enrichir la qualité de vie par le soutien aux projets récréotouristiques, culturels et récréatifs;
- Intervenir en faveur des besoins de notre territoire au sein de diverses instances et organisations :
  - ✓ Défendre, soutenir et participer aux projets qui résultent du développement minier;
  - ✓ Soutenir et favoriser l'acceptabilité sociale des projets;
  - ✓ Soutenir le milieu dans des projets de revitalisation d'espaces affectés;
  - ✓ Participer aux démarches d'amélioration des infrastructures d'accueil aux citoyens et aux mesures d'entraide de nature publique, touristique ou communautaire au regard du développement nordique (le « Plan Nord ») et minier.
- Collaborer à la préservation et à l'accroissement de l'accessibilité aux services;
- Favoriser le développement de projets multifonctionnels et intersectoriels visant la vitalité des communautés;
- Favoriser la mise en œuvre de toutes autres mesures d'entraide, de soutien aux organismes et aux citoyens relativement à l'amélioration de la qualité de vie du milieu local et régional ainsi que toutes formes d'ententes, de partenariats et de mobilisations de nature locale et régionale.

#### **5. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement et d'autres partenaires, le cas échéant**

- Participer aux échanges, aux mobilisations et projets, avec ou sans les autres MRC, s'il y a lieu, incluant la mise en place d'ententes pouvant combler certains besoins dans les domaines suivants :

- ✓ Santé et services sociaux;
- ✓ Sports, loisirs et activités de plein air;
- ✓ Transport;
- ✓ Environnement;
- ✓ Énergie;
- ✓ Alimentation et saines habitudes de vie;
- ✓ Développement économique et social;
- ✓ Affaires municipales;
- ✓ Déplacements hors MRC;
- ✓ Organisation régionale (Assemblée des MRC de la Côte-Nord ou autres);
- ✓ Culture;
- ✓ Habitation;
- ✓ Tourisme;
- ✓ Emploi-Québec (offre de services d'aide à l'emploi, soutien au travail autonome);
- ✓ Développement nordique et Plan Nord (Société du Plan Nord);
- ✓ Rétention et attraction de la main-d'œuvre;
- ✓ Autres;
- Collaborer et participer à toutes formes de concertations, de mobilisations ou autres éléments de nature régionale et/ou provinciale qui pourrait inclure la participation de d'autres MRC (Assemblée des MRC de la Côte-Nord ou son équivalent, Fédération québécoise des municipalités, etc.).

## **6. Le soutien au développement rural sur tout le territoire de la MRC de Caniapiscau**

- Soutenir les organismes, stimuler et favoriser l'émergence et la réalisation de projets en lien avec la priorité d'intervention;
- Participer à des actions concertées afin de faire valoir les besoins spécifiques du milieu et ainsi améliorer la qualité de vie;
- Favoriser et soutenir le milieu afin de raffermir et améliorer le tissu social et le bénévolat;
- Soutenir financièrement ou en service d'accompagnement les organismes dans la réalisation de diverses initiatives;
- Développer le sentiment d'appartenance et de fierté;
- Dynamiser le milieu;
- Soutenir les jeunes et les familles afin de favoriser leur implication dans le milieu;
- Enrichir le milieu de vie par le soutien aux projets récréotouristiques, culturels et récréatifs;

- Favoriser le développement de projets multifonctionnels et intersectoriels visant la vitalité des communautés;
- Participer aux démarches de mise en valeur du territoire.